

Arras, le 21 février 2020

Sécurité assurée sur la RN17 dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la section Avion-Vimy

Au cours des travaux de doublement de la RN17, il a été constaté un léger déplacement d'un mur de soutènement situé le long de la rue Émile Michel, dans la continuité du pont de l'avenue Thumerelle à Avion. Ce mouvement de quelques centimètres ne remet pas en cause la sécurité des usagers.

Un système d'étaieement par bracons a été mis en place depuis le 16 décembre afin de bloquer le déplacement. La circulation a été provisoirement écartée du mur pour permettre le contrôle de la stabilisation du mur par suivi topographique.

En parallèle, les services du ministère en charge des Transports ont réalisé le 13 février 2020 l'inspection sur site, démarche administrative préalable à la mise en service partielle du projet sur la section dite « agricole » entre le giratoire de Vimy et l'échangeur d'Avion République. Elle permet de s'assurer du respect des conditions de sécurité pour les usagers. Tout est mis en œuvre pour une mise en service de cette partie dans les meilleurs délais.

La mise en service de la seconde section « urbaine », entre l'échangeur d'Avion République et l'échangeur des Glissoires marquant l'extrémité nord du projet, est subordonnée à la mise en place du dispositif définitif sur le mur de soutènement d'ici l'été 2020.

La RN17 reste ouverte pendant cette période de travaux avec restriction de la circulation sur une voie et à vitesse réduite. Les usagers sont invités à rester vigilants et à respecter les limitations de vitesse et consignes de sécurité en approche des zones concernées, et ce jusqu'à la fin du chantier.

Rappel du projet

La mise à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion est inscrite au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 à hauteur de 26,2 millions d'euros, financés par l'État.

Le projet consiste à doubler la route existante (mise à 2x2 voies à chaussées séparées, avec bandes d'arrêt d'urgence et terre-plein central, limitée à 90 km/h en partie urbaine et 110 km/h en partie agricole), à mettre en place un assainissement pour le traitement des eaux venant de la route, à créer ou reprendre les protections

Communiqué de presse

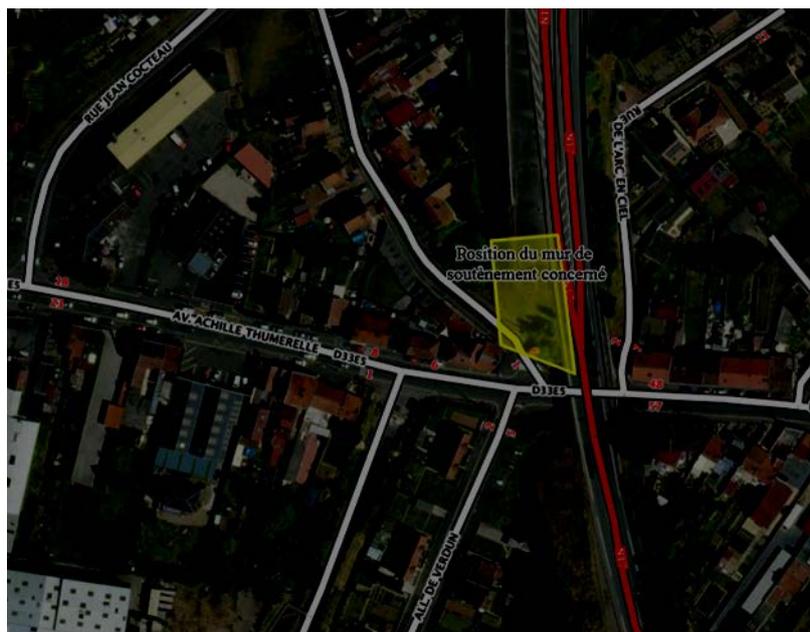


PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS



phoniques sur toute la partie urbaine ainsi qu'à démonter l'échangeur désaffecté d'Avion centre.

Le projet répond à des enjeux de circulation, de sécurité routière en supprimant le risque de chocs frontaux, de préservation de l'environnement par le traitement des eaux, et de réduction des nuisances par son volet bruit.



Positionnement du mur de soutènement évoqué – Commune d'Avion (62210) – Géoportail